|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG‑RTI)** |  |
| **Première réunion – Genève, 16-17 septembre 2019** |  |
|  |  |
|  | **Document EG-ITRs-1/2-F** |
| **22 août 2019** |
| **Original: anglais** |
| Autriche, République tchèque, Estonie, Lettonie, Pays-Bas, Roumanie, Suède et Royaume-Uni |
| EXAMEN DU RÈGLEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES |

1 L'Autriche, la République tchèque, l'Estonie, la Lettonie, les Pays-Bas, la Roumanie, la Suède et le Royaume-Uni se félicitent de l'occasion qui leur est offerte de soumettre une contribution à la première réunion du Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (RTI) et attend avec intérêt les résultats des travaux du Groupe au cours des prochaines années. Nous notons également avec satisfaction que le Groupe établira un rapport qui rendra compte de tous les points de vue exprimés d'une manière factuelle et équilibrée. Cela sera important pour permettre au Conseil, puis à la Conférence de plénipotentiaires, de bien comprendre les questions en jeu, les points d'accord et les divergences de vues.

2 Nous espérons que nos discussions seront axées sur des éléments de preuve réels qui s'inspirent d'exemples concrets. Nous aurons davantage de chances de trouver un consensus si nous parvenons à une meilleure compréhension commune de la question de savoir si le RTI est utilisé actuellement et de la façon dont il est utilisé. Nous nous félicitons de constater que le mandat du Groupe porte principalement sur l'applicabilité du RTI et sur un examen de la question de savoir si des dispositions ayant valeur de traité offrent la souplesse nécessaire pour tenir compte des nouvelles tendances des télécommunications.

3 Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué aux travaux effectués précédemment par le Groupe d'experts. Des États Membres et des Membres de Secteur issus de toutes les régions de l'UIT ont soumis 41 contributions, et le Groupe a consacré en tout dix jours à des discussions et à un examen détaillés. Il convient de noter à cet égard que ces travaux ont fait ressortir un certain nombre de conclusions essentielles, à savoir:

• Le Groupe n'a trouvé aucun exemple de problèmes ou de difficultés qui auraient été rencontrés dans la pratique en raison de différences entre les textes de 2012 et de 1988.

• Le Groupe a estimé qu'il ne pouvait y avoir d'incompatibilités entre les versions de 2012 et de 1988, étant donné que la Convention de Vienne indiquera toujours clairement quelles sont les dispositions applicables.

• Le Groupe a été informé qu'un très grand nombre d'opérateurs n'utilisent plus le RTI et s'appuient en revanche sur des accords commerciaux.

Moins d'un an s'est écoulé depuis que la Conférence de plénipotentiaires a examiné le rapport du Groupe d'experts. Il sera important que le Groupe actuel tienne dûment compte de ces réalités et détermine si de réels changements se sont produits depuis 2018.

4 Nous espérons que les travaux du Groupe d'experts permettront de parvenir à une entente et à un consensus, et que les membres examineront non seulement les dispositions du RTI, mais feront également part de l'expérience qu'ils ont acquise concernant la manière de promouvoir le développement durable. Cette expérience sera déterminante pour pouvoir débattre en connaissance de cause de la question de savoir si des dispositions ayant valeur de traité offrent la souplesse et l'efficacité nécessaires dans l'environnement d'aujourd'hui.

5 Les opérateurs n'ont fait part d'aucune inquiétude ou incertitude résultant de la situation actuelle et nous n'avons pas connaissance de préoccupations quant à d'éventuels problèmes qui pourraient se poser dans l'avenir. Nous avons même constaté que depuis 2012, le développement des services de télécommunication s'est poursuivi et qu'il semble que l'existence de deux versions du RTI n'ait nullement freiné ce développement.

6 Bien que des progrès aient été accomplis, les pays en développement, en particulier, continuent de se heurter à des problèmes importants en matière d'investissement, d'accessibilité économique et de renforcement des capacités. Nous devons continuer de progresser dans ces domaines pour réduire la fracture numérique. Nous ne sommes pas certains que de nouvelles dispositions ayant valeur de traité aideraient les pays à créer des conditions propices aux investissements. Consacrer un temps précieux à des négociations intergouvernementales sur un nouveau traité mobiliserait au contraire des ressources et détournerait les efforts des travaux urgents à entreprendre pour renforcer les capacités et les infrastructures et fournir une connectivité financièrement abordable.

7 Nous devons également tenir compte du fait qu'il existe de profondes divergences de vues sur l'intérêt qu'il y aurait à convoquer une nouvelle Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI). Nous n'avons pas signé le RTI de 2012 et nous n'avons pas l'intention de le faire. À l'instar de nombreux autres pays, nous demeurons signataires du RTI dans sa version de 1988. Nous restons d'avis que l'organisation d'une autre CMTI serait source de grande incertitude pendant de nombreuses années, ce qui pourrait dans la pratique freiner les investissements dont nous avons tant besoin. De plus, il n'est pas certain qu'une troisième version du RTI fasse l'objet d'un consensus, ce qui pourrait nuire à la réputation de l'UIT.

Conclusion

8 En résumé:

• Nous attendons avec intérêt les résultats des travaux du Groupe d'experts, qui devraient être fondés sur des éléments concrets et tenir compte des travaux effectués précédemment.

• Nous nous félicitons du fait que tous les points de vue seront pris en considération dans notre rapport.

• L'existence de deux versions du RTI ne pose, selon nous, aucun problème: de fait, les investissements dans les services de télécommunication se sont poursuivis et l'accès à ces services a continué de s'améliorer.

• Nous notons qu'il existe des divergences de vues concernant la tenue d'une autre CMTI, qui compromettrait, selon nous, les efforts déployés pour renforcer les capacités et risquerait de porter atteinte à la réputation de l'UIT.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_